

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>  |   |  |
| <b>BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN<br/>2022</b> |   |  |
| <b><u>Date d'affichage de la<br/>convocation</u></b><br>23/06/2023           | <b><u>Date d'affichage de la<br/>délibération</u></b><br>06/07/2023 | <b><u>Secrétaire de séance</u></b><br>BREARD Jean-Claude |

**Etaient présents : 116**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 18**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal  
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUIC Michel  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROUSSE Laurent

**Absent(s) non représenté(s) : 5**

CONTE Karine, DIOP Dieynaba, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie, RIOU Hervé

**Absent(s) non excusé(s) : 2**

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

**118 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAU COURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

VIREY Louis-Armand

**15 NE PREND PAS PART :**

BOUDET Maurice, BOURSALI Karim, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, DE JESUS PEDRO Nelson, DUBERNARD Marie-Christine, GARAY François, JEANNE Stéphane, KHARJA Latifa, MERY Françoise-Guylaine, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, WASTL Lionel

# EXPOSÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à l'approbation de l'organe délibérant.

Le bilan porte sur les acquisitions et cessions effectuées par la Communauté urbaine ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la communauté urbaine dans le cadre des conventions conclues avec elle.

Sont concernées les acquisitions et cessions d'immeubles (ventes, échanges avec ou sans soulte, ou de droits réels immobiliers, usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété et droits d'usage).

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire précédent, soit de l'année 2022.

La date du transfert de propriété à considérer est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix (promesse de vente) et non celle de la signature de l'acte authentique ou du paiement.

Ainsi en 2022, la Communauté urbaine a conclu :

Au titre de sa politique de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

- deux acquisitions sur la commune de Limay dans le cadre de l'extension du parc d'activités économiques des hauts reposoirs ;
- une acquisition sur la commune de Flins-sur-Seine dans le cadre du parc d'activités des chevries ;
- une acquisition sur la commune des Mureaux dans le cadre du développement du parc d'activités économiques des garennes ;
- trois acquisitions sur la commune de Morainvilliers dans le cadre du développement du parc d'activités économiques Bures Morainvilliers ;
- une acquisition et une cession sur la commune d'Aubergenville dans le cadre de la réalisation d'un datacenter.

Au titre de sa politique d'aménagement de l'espace communautaire :

- deux acquisitions sur la commune d'Andresy au titre de la régularisation de l'espace public communautaire ;
- 4 acquisitions sur la commune d'Orgeval au titre de la régularisation de l'espace public communautaire ;
- une acquisition sur la commune de Lainville-en-Vexin au titre de la réalisation d'une piste cyclable ;
- deux acquisitions sur la commune de Mantes-la-Jolie au titre de l'aménagement du quartier de des closeaux ;
- une acquisition sur la commune de Buchelay au titre de la zone d'aménagement concertée Mantes I ;
- une acquisition sur la commune de Perdreaux d'un délaissé de voirie au titre de la régularisation de l'espace public communautaire,
- deux acquisitions sur la commune d'Aulnay-sur-Mauldre au titre de la régularisation de l'espace public communautaire.

Au titre de sa politique de gestion des services d'intérêt collectif :

- une cession sur la commune de Rolleboise dans le cadre du schéma directeur immobilier ;
- une cession sur la commune d'Orgeval dans le cadre du schéma directeur immobilier ;
- une acquisition à Meulan-en-Yvelines dans le cadre de la réinstallation du centre technique communautaire ;
- une acquisition sur la commune des Mureaux dans le cadre de la réalisation d'une déchetterie ;
- une cession sur la commune de Rosny-sur-Seine dans le cadre du schéma directeur immobilier.

Au titre de sa politique en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville :

- une acquisition sur la commune de Limay dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

Au titre de sa politique de maîtrise foncière des quartiers de gare dans le cadre du projet EOLE et des mobilités :

- quatre acquisitions et une cession sur la commune d'Aubergenville au titre de la régularisation de l'espace public communautaire pour l'aménagement du quartier de gare ;
- une acquisition sur la commune de Mantes-la-Jolie pour l'aménagement du quartier de gare ;
- une acquisition sur la commune de Mantes-la-Ville pour l'aménagement du quartier de gare ;
- deux acquisitions et deux cessions sur la commune d'Epône au titre de la régularisation de l'espace public communautaire pour l'aménagement du quartier de gare ;
- une acquisition sur la commune de Villennes-sur-Seine dans le cadre de l'aménagement du pôle gare ;
- une acquisition sur la commune des Mureaux dans le cadre de l'aménagement du pôle gare.

Le montant total des acquisitions réalisées en 2022 s'élève à 5 802 778 € et celui des cessions à 3 774 381€.

La Communauté urbaine est par ailleurs signataire de six conventions d'intervention foncière (CIF) avec l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) dont les caractéristiques sont :

| CONVENTION                                     | SIGNATAIRES   | DUREE      | MONTANT  | STOCK A FIN 2022   | GARANTIE DE RACHAT GPS&O | GARANTIE DE RACHAT COMMUNE  |
|--|---|------------|--|--------------------|--------------------------|---|
| EOLE   | EPFIF<br>CONSEIL<br>DEPARTEMENTAL DES<br>YVELINES<br>CU GPS&O   | 31/12/2025 | 20 000 000 €<br>dont<br>consommés :<br><br>6 344 987 € au<br>titre de la Taxe<br>Sur les<br>Equipements<br>(TSE)<br><br>7 266 048,67 € au<br>titre de l'Action<br>Foncière pour un<br>Développement<br>Equilibré des<br>Yvelines (AFDEY) | 7 824 530,89 €     | 10 000 000 €             | 10 000 000 €<br>Conseil<br>départemental<br>des Yvelines  |
| EOLE<br>POLE<br>GARE<br>EPONE-<br>MEZIER<br>ES | EPFIF<br>CU GPS&O   | 31/12/2026 | 12 500 000 €   | 1 207 038,64 €     | 12 500 000 €             |   |
| LES<br>BROSSE<br>S                             | EPFIF<br>CU GPS&O<br>Commune de<br>Magnanville  | 31/12/2022 | 11 000 000 €   | 5 563 429,59 €     | 5 500 000 €              | 5 500 000 €   |
| LES<br>QUARAN<br>TE<br>SOUS<br>« Nord »        | EPFIF<br>CU GPS&O<br>Conseil<br>départemental<br>des Yvelines   | 31/12/2030 | 40 000 000 €   | 0 €                | 20 000 000 €             | 20 000 000 €  |
| LES<br>QUARAN<br>TE<br>SOUS<br>« Sud »         | EPFIF<br>CU GPS&O<br>Commune<br>d'Orgeval   | 31/12/2026 | 7 000 000 €  | 3 890 839,42 €     | Au cas par cas           | Au cas par<br>cas   |
| LA<br>POINTE<br>DE<br>VERNEU<br>IL             | EPFIF<br>CU GPS&O<br>Commune de<br>Verneuil-sur-<br>Seine et Conseil<br>départemental<br>des Yvelines | 31/12/2021 | 11 500 000 €<br>dont :<br><br>2 725 742,76 € au<br>titre de la Taxe<br>Sur les<br>Equipements<br>(TSE)<br><br>8 774 258 € au<br>titre de l'Action<br>Foncière pour un<br>Développement<br>Equilibré des<br>Yvelines (AFDEY)              | 2 792 084,16 €     | 1 635 445,66 €           | 1 090 297,10<br>€ par la<br>Commune de<br>Verneuil-sur-<br>Seine<br><br>8 774 258 €<br>par le Conseil<br>Départementa<br>l des Yvelines |
| TOTAL  |   |            | 102 000 000 €  | 21 277 922,70<br>€ | 56 635 445,70<br>€       | 45 364 555,10<br>€  |

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le tableau des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté urbaine ci-annexé,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 20 juin 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le: 06/07/2023

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 29 juin 2023



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile